

INFORMATIONS AUX CITOYENS

SUBVENTION

Une aide financière vous est offerte pour l'achat de couches lavables !

Communiquez avec nous pour obtenir les détails des conditions et pour profiter de cette subvention.

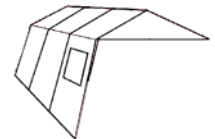


PERMIS

La venue du printemps, annonce le début de vos projets. Il fait beau et c'est agréable de travailler à l'extérieur. Dans vos projets, si vous prévoyez faire des rénovations ou de la construction, il vous faudra un **permis**. Adressez-vous au bureau du Canton ou téléphonez-nous. Un courriel peut aussi faire l'affaire. Voir les coordonnées plus bas.

15 AVRIL

Veillez prendre note que la date limite pour enlever les abris d'auto temporaires est **le 15 avril 2022**.



ÉCOCENTRE

Comme pour le permis, le printemps est arrivé. Souvent cela rime avec nettoyage des terrains et des maisons. **L'ÉcoCentre ouvrira le samedi 7 mai 2022 de 8 heures à midi**. Veuillez consulter notre site Web pour la liste des matériaux acceptés. Cette année, les articles suivants **ne seront pas acceptés** : **asphalte, brique, bloc et dalle de béton, ciment, pavé uni, gravier, pierre ou roche**.

AVIS À TOUS



Lors des derniers mois, plusieurs enseignes de signalisation ont été volé sur les routes locales de la municipalité, il est important de savoir que le vol d'affiches constitué un acte criminel.



RAPPELS

Le premier versement du compte de taxes foncières était dû pour le 30 mars dernier.

Les prochains versement sont attendus pour le 28 juin et 28 septembre 2022.

Veillez nous appeler pour obtenir un permis de brûlage. Nous tenons à vous souligner l'importance de respecter la réglementation et d'adopter une sécurité adéquate lors des brûlages.